Perceptions et défis du Service correctionnel canadien face au vieillissement carcéral (1994-2021)[1]

Par **Véronique STRIMELLE***

RÉSUMÉ

Ce texte s'intéresse à la reconnaissance et à la prise en charge des détenus âgés[2] au sein du service correctionnel fédéral canadien. Basé sur une recherche documentaire, il vise à comprendre comment le service correctionnel appréhende cette question du vieillissement et entend y répondre.

Mots clés : Prison, vieillissement, politiques pénales, représentations.

ABSTRACT

This paper examines the acknowledgement and care of older prisoners in the custody of the Canadian Federal Correctional Service. Based on a documentary research, it aims to understand how the correctional service approaches and addresses the issue of aging.

Keywords : Prison, Aging, Penal Policies, Representations.

1. Introducion

La question du vieillissement des populations occidentales a été largement abordée dans le contexte de la pandémie qui sévit depuis mars 2020. Professionnels de la santé, gérontologues, économistes, sociologues et démographes poursuivent l'étude de cette question qui a commencé à éveiller leur attention il y a une quarantaine d'années, au moment où le groupe des plus de 50 ans a commencé à croître au sein de la population générale. Du côté de la criminologie, l'intérêt des chercheurs s'est surtout porté sur la question du vieillissement en milieu carcéral. Au Canada, cet intérêt s'est manifesté à partir des années 1990, quand le nombre de personnes détenues âgées de plus de 50 ans a commencé à augmenter à un rythme rapide et constant (Landreville, Laplante, 1995). Ce phénomène n'est pas propre au Canada, selon

* Professeure titulaire, criminologie, Université d'Ottawa.

1 Cette communication décrit les résultats d'une recherche documentaire sur le vieillissement carcéral qui a été développée de manière plus approfondie dans un article intitulé : « Le service correctionnel canadien face au vieillissement carcéral : problématiser l'invisible et répondre à l'impensé (1994-2020) ». Cet article a été soumis et accepté par la revue *Champ pénal* (en cours de publication).

2 Le genre masculin est ici utilisé à titre générique, dans le but de ne pas alourdir le texte.

l'Office des Nations Unies sur les drogues et le crime (2009), entre 2001 et 2006, le nombre de prisonniers âgés de plus de 50 ans a connu une forte augmentation dans plusieurs pays du monde. Si la population carcérale âgée de plus de 50 ans a crû de manière moins spectaculaire au Canada, son taux de croissance reste à la hausse puisqu'il est passé d'un taux de 9 % en 1996 à un taux de 16 % en 2005 (*Ibid.*, 2009). En 2018, selon les chiffres fournis par Sécurité Publique Canada, la proportion de personnes détenues de plus de 50 ans représentait alors 25,2 % de la population totale (Godbout, 2020).

La tendance au vieillissement carcéral qui se manifeste durant ces deux décennies a souvent été présentée comme un des effets de la croissance de la population âgée dans la population générale. Dans leur analyse du vieillissement de la population carcérale dans les pénitenciers fédéraux au Québec entre 1971 et 1992, Landreville et Laplante (1995) reconnaissent le poids de tels changements, mais relient aussi ce phénomène aux changements des politiques et pratiques pénales au Canada. En effet, à partir des années 1990, des modifications touchant les politiques pénales ont permis en effet d'emprisonner certaines catégories de personnes à un âge plus avancé et pour de plus longues périodes. En conséquence, dans le groupe des « plus âgés » présents en prison, les auteurs constatent que les deux-tiers d'entre eux sont ce qu'ils appellent des « délinquants sur le tard », incarcérés pour la première fois après l'âge de 50 ans pour avoir commis des homicides, des délits sexuels ou des délits liés aux drogues.

D'après la loi, le rôle du Service correctionnel du Canada (SCC) est d'établir un ensemble de modes d'organisation, de programmes, de pratiques permettant d'assurer la garde et la surveillance des personnes condamnées tout en favorisant leur réinsertion sociale. En tenant compte des nombreux défis que présente actuellement le vieillissement carcéral au Canada, cet article entend explorer :

1) comment le SCC, en tant qu'organisation de régulation, appréhende cette question ;
2) quelles sont les réponses suggérées par le SCC face à cette question.

2. Démarche de recherche

2.1. Sources

Le corpus analysé regroupe un ensemble de documents produits par le SCC et par certaines agences externes au SCC entre 1994 et 2021. Il s'agit de rapports statistiques, de documents d'information ou d'articles publiés dans la revue officielle du SCC *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*. Certains documents plus réglementaires ont aussi été consultés ainsi que les normes légales qui fixent la mission du SCC. Le choix de tels documents m'a semblé pertinent dans le cadre de la présente enquête, car les discours « autorisés » qui y sont développés se veulent représentatifs d'un ensemble d'idées ou de

valeurs qui donnent sens au message que le SCC entend véhiculer dans des cercles proches et lointains par rapport au vieillissement carcéral. Il importe de signaler ici que toutes les données consultées au sein du SCC ne présentent pas nécessairement la même vision du vieillissement carcéral. Mon analyse tient compte de cette pluralité d'interprétations qui confèrent à la notion de vieillissement carcéral un caractère construit dont le sens peut varier suivant les acteurs impliqués.

2.2. Approche théorique

Mon approche théorique sera guidée par l'approche critique en gérontologie (Katz, 1996; Minkler, Estes, 2020) qui insiste sur le caractère construit des définitions de la vieillesse. Pour les gérontologues critiques, la catégorie « vieux /vieilles » qui a été définie par la gérontologie traditionnelle a permis de mettre en valeur certains traits jugés caractéristiques de cet objet en se fondant pour l'essentiel sur un modèle d'interprétation inspiré par la démographie et les sciences biomédicales. Cette construction réduit l'expérience de la vieillesse à sa dimension biologique et la présente comme un problème médical, une pathologie à soigner. Selon cette perspective, le groupe de personnes âgées constitue une catégorie homogène, ce qui implique que les personnes arrivées à cette étape de leur existence vivraient les mêmes expériences et éprouveraient les mêmes besoins. L'approche critique en gérontologie réfute cette description standardisée qui gomme les différences socio-économiques, favorise les stéréotypes et incite à la mise à l'écart de groupes qui apparaissent de plus en plus comme des fardeaux pour la société. En ce sens, pour les gérontologues critiques, vieillir, c'est bien plus qu'une question d'âge, c'est plutôt une question de pouvoir ...

3. Analyse

3. 1. Perceptions du vieillissement carcéral

- Les personnes âgées incarcérées constituent un groupe à part

À partir des années 1990, les rapports émanant de chercheurs professionnels qui travaillent pour le SCC mettent en évidence certains changements majeurs affectant la composition démographique de la population incarcérée. Un petit groupe de personnes de plus de 50 ans, qui représentait jusqu'alors l'exception au sein du groupe « standard », commence à prendre de l'ampleur, à devenir plus visible et à bouleverser quelque peu les représentations auxquelles on associait habituellement les personnes détenues. À partir de 1994, les rapports produits par le SCC tendent à présenter ces personnes comme une catégorie à part, différente des autres groupes présents en prison (Grant, Lefebvre, 1994). Les caractéristiques évoquées pour différencier les personnes plus âgées des plus jeunes sont associées à l'âge chronologique et à la norme édictée par le

service correctionnel selon laquelle à partir de 50 ans, les personnes détenues entrent officiellement dans la catégorie des « plus vieux ». Ces personnes se différencient aussi des plus jeunes car elles éprouvent des problèmes particuliers nécessitant « une attention et des interventions spéciales » (Uzoaba, 1998, 4). Ces problèmes particuliers sont surtout assimilés à des déficits physiques et psychologiques que les personnes détenues ne sont plus en mesure de régler par elles-mêmes.

La présence en plus grand nombre de détenus de plus de 50 ans en prison contribue donc à ne plus voir les « vieux » comme des exceptions dans le milieu carcéral, mais comme un groupe dont certaines caractéristiques sont mises en valeur pour en faire ressortir la vulnérabilité et la dépendance. Cet état de fait semble lié aux représentations courantes qui sont associées au vieil âge, il se justifie aussi parce que le groupe de référence à partir duquel les détenus âgés sont comparés est celui des plus jeunes. Comme la « normalité » est associée au fait d'être jeune, tout ce qui en diffère peut être perçu implicitement comme un manque et influer la manière de concevoir et de réagir à cette différence. Toutes les informations liées à ce groupe restent néanmoins très axées sur les chiffres et les changements futurs auxquels le SCC va devoir se préparer. Dans ce contexte, les informations produites alors par le SCC sur le vieillissement carcéral n'abordent pas tant le vieillissement carcéral en tant que tel, mais s'y intéressent surtout en raison des problèmes qu'il pose à cette institution.

- Vieillir en prison est une fatalité et un fardeau

Selon les informations parcellaires tirées des documents du bureau de la recherche du SCC, la vieillesse est souvent présentée comme une fatalité et un fardeau. Fatalité pour les personnes détenues, car elles sont appelées à perdre à plus ou moins long terme leur autonomie, leurs forces physiques et leur santé mentale. Fardeau pour les institutions qui les prennent en charge, car l'augmentation de ces populations entraîne plus de charges financières et matérielles . Il faut noter que les interprétations faites dans les principaux rapports du SCC pour la période 1994-2010 n'associent pas l'augmentation du nombre de détenus âgés à l'adoption de politiques pénales plus sévères. Cet état de fait est présenté comme une fatalité et non comme un choix, ce qui évite de s'interroger sur les motifs d'un tel choix.

- Vieillir en prison est un processus que l'on doit comprendre et accompagner

Une vision plus originale du vieillissement apparaît dans certains projets pilotes, publicisés par le SCC, comme le programme RELIEF *(Reintegration Effort for Long-term Infirm and Elderly Federal Offenders)* destiné aux délinquants incarcérés plus âgés ou avec une déficience qui purgent une peine de longue durée. Ce programme initié en janvier 1999 se fondait sur une approche holistique, privilégiait une approche centrée sur les soins et visait à assurer le confort et la qualité de vie des détenus âgés, infirmes ou en fin de vie. L'objectif était de briser l'isolement et de développer la formation de détenus valides pour

qu'ils assurent des soins auprès de ceux qui étaient infirmes ou très dépendants. Le personnel soignant était formé en tenant compte des besoins spécifiques de la population âgée. Les initiateurs du projet voulaient en faire un modèle d'intervention qui pourrait être adapté dans d'autres centres du SCC à travers le pays. Vu l'absence d'informations ultérieures, on ignore si ce programme a subsisté et prospéré par la suite. D'autres initiatives plus axées sur le soin et l'accompagnement ont vu le jour par la suite. Ces initiatives restent cependant localisées et concernent des catégories ciblées de détenus âgés (souffrant de déficience, condamnés à une peine de longue durée, résidant dans des maisons de transition).

3. 2. Les réponses présentées par le SCC

Le souci de prendre en compte la complexité des problèmes vécus par les personnes détenues plus âgées et vieillissantes va surtout émaner notamment du bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC), mandaté par le gouvernement pour évaluer les politiques du SCC et faire des recommandations au SCC. C'est ce bureau qui recommandera un ensemble de modifications au sein du SCC afin d'y introduire une philosophie et des modes d'intervention plus axés sur le soin et l'accompagnement des personnes âgées détenues. Dès les années 2010, des intervenants œuvrant en milieu communautaire pressent aussi le réseau correctionnel canadien de mettre au point une stratégie nationale pour prendre en charge et gérer de manière plus appropriée cette population encore négligée. Tout en reconnaissant avoir jusqu'alors méconnu l'ampleur et la complexité du phénomène du vieillissement carcéral, le SCC propose en 2018 la version provisoire d'un cadre stratégique intitulé *Favoriser le mieux-être et l'autonomie des détenus âgés au SCC – Cadre de politique*. S'inspirant de la littérature internationale relative au vieillissement en milieu correctionnel, ce cadre stratégique entend traiter de sujets importants dont la formation du personnel, les besoins spéciaux des femmes, les soins de fin de vie, les besoins des Autochtones... Des experts en gérontologie, en gériatrie, en santé en milieu correctionnel et en éthique, de même que des intervenants de la collectivité sont consultés dans l'élaboration de ce programme (SCC, 2018).

Il semble donc s'opérer une lente reconnaissance de la présence et des besoins des détenus âgés au sein du SCC. L'appel à des experts extérieurs manifeste aussi une volonté de sortir des logiques correctionnelles et gestionnaires pour favoriser plutôt une logique de soin et d'accompagnement. Les propositions de changement faites par le SCC visent essentiellement à aider les personnes âgées à mieux vivre leur incarcération sans envisager des alternatives à la mise sous garde. L'initiative mérite néanmoins d'être remarquée car elle dénote la volonté officiellement exprimée par le SCC d'approcher la complexité du phénomène du vieillissement d'une manière plus rigoureuse et plus documentée. Elle concrétise aussi pour la première fois le souhait de développer des programmes d'envergure nationale qui reconnaissent enfin que des hommes et des femmes vivant en prison y ont été largement oubliés et négligés jusqu'à présent. Cette situation précaire semble d'ailleurs encore

perdurer en dépit des changements amorcés. En effet, les récents événements associés à la crise de la Covid-19 ont encore souligné à quel point les personnes détenues, et particulièrement les plus âgées, ont bénéficié de moins d'attention et de soins durant cette période, même si des informations ont rapidement circulé sur la propagation rapide du virus entre les murs. Selon une étude statistique menée par le SCC et l'Agence de la santé du Canada portant sur la période de mars à mai 2020 (Blair, Parnia, Siddiqi, 2021), six prisons canadiennes ont alors signalé des éclosions en leur sein, trois d'entre elles enregistrant une prévalence cumulée de plus de 20 % de Covid-19 chez les détenus. Dans l'ensemble des prisons, 29 % des personnes testées ont reçu un résultat positif, comparativement à 6 % dans la population générale. Deux des 360 cas répertoriés se sont soldés par des décès. Bien que le CC ait indiqué dès le 30 mars 2020 qu'il collaborait avec les autorités sanitaires pour enrayer la diffusion du virus, des incohérences ont été rapidement signalées sur sa manière de réagir à la pandémie dans certains établissements. De sévères mesures de confinement ont été mises en place, soulevant des critiques de la part du BEC et même des poursuites judiciaires (Ibid., 81). Les autorités ont alors privilégié la réduction du nombre de personnes détenues dans les établissements correctionnels en permettant la sortie de plusieurs d'entre elles, mais d'après les sources, peu de détenus âgés ont pu profiter de telles mesures (Leduc, 2020). En 2021, un projet pilote d'immunisation des détenus plus âgés a été développé par le comité consultatif national de l'immunisation visant à immuniser 600 prisonniers de plus de 70 ans, ce qui a suscité de vives réactions de la part de membres du parti conservateur, critiquant le fait que les « criminels » ne devaient pas avoir la préséance sur d'autres citoyens en la matière (Radio-Canada, 2021). La lenteur des réactions, jointe à ces voix dénigrantes, soulignent encore à quel point la question de la reconnaissance des personnes aînées en milieu carcéral demeure problématique et fragile.

4. CONCLUSION

En observant la manière dont les détenus âgés ont été construits au sein du SCC, plusieurs éléments de réflexion se dégagent au terme de notre analyse. Il faut souligner tout d'abord que le savoir produit par le SCC sur les détenus âgés incarcérés est longtemps resté très lacunaire. Le SCC l'a reconnu en 2018, ce savoir a été surtout axé sur la mesure du phénomène. La vieillesse en prison n'a aussi été évoquée par le SCC que parce qu'elle représentait un problème et ne correspondait pas aux standards associés au détenu « normal ». Cette invisibilité n'est cependant pas totale puisque notre étude a mis au jour des initiatives locales au sein du SCC qui ont favorisé une approche plus positive et plus émancipatrice du vieillissement carcéral et privilégié des formes d'intervention axées sur la solidarité entre détenus et l'accompagnement actif.

Certaines de ces initiatives se poursuivent et des réformes de plus grande envergure semblent avoir été amorcées par le SCC avant la pandémie, mais, à

supposer qu'elles soient entreprises, arriveront-elles vraiment à changer le sort des détenus âgés et vieillissants ? Comment pourra-t-on développer des formes d'intervention axées sur le soin dans des institutions dont la vocation reste essentiellement punitive ? Le maintien *intra-muros*, même adouci, se justifie-t-il encore pour une majorité de détenus âgés qui ont plus besoin de soins et de contacts que de contrôle et d'isolement ? S'il est très difficile d'aborder ces questions durant cette période post covid, il faut continuer à s'interroger sur la lenteur avec laquelle elles ont été identifiées et problématisées jusqu'à présent. Des recherches devraient être poursuivies pour mieux comprendre la construction du regard social sur les détenus âgés et des impacts de ce regard sur leur vécu. Dans les recherches à venir, une attention toute particulière devrait aussi être accordée aux expériences des femmes âgées judiciarisées qui restent encore trop peu étudiées dans le contexte canadien.

Bibliographie

Blair A., Parnia A., Siddiqi A., 2021, Une analyse en séries chronologiques du niveau de dépistage et des éclosions de COVID-19 dans les prisons fédérales canadiennes, dans le but d'éclairer la prévention et la surveillance. *Relevé des maladies transmissibles au Canada, 47*, 1, 75–85.

Godbout B., 2020, *Les oubliés du système carcéral*, Radio Canada, 10 mars, https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/596/vieillissement-detenus-prisons-canada

Grant B. & Lefebvre L., 1994, Les délinquants âgés au sein du Service correctionnel du Canada. *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle, 6*, 2, 10-13.

Katz S.,1996, *Disciplining Old Age : The Formation of Gerontological Knowledge*, Charlottesville, University Press of Virginia.

Landreville P. & Laplante P., 1995, Le vieillissement de la population pénitentiaire du Québec, *Déviance et société, 19*, 3, 237-254.

Leduc L., 2020, Des prisonniers vulnérables libérés au compte-gouttes, *La Presse*, 9 octobre, consulté le 9 juin 2022, https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-10-09/des-prisonniers-vulnerables-liberes-au-compte-gouttes.php

Minkler M. & Estes C. (eds), 2020, *Critical Perspectives on Aging the Political and Moral Economy of Growing Old*, 2e éd., London-New York, Routledge.

Radio-Canada, 2021, *La vaccination prioritaire des détenus âgés critiquée par les conservateurs*, mis en ligne le 6 janvier 2021, consulté le 9 juin 2022 https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1761258/vaccination-detenus-critiquee-conservateurs

Service Correctionnel du Canada, 2018, *Favoriser le bien-être et l'autonomie des délinquants âgés au service correctionnel du Canada - cadre de la politique*, Ottawa, service correctionnel du Canada.

United Nations Office on Drugs and Crime, 2009, *Handbook on Prisoners with Special Needs*, New York, United Nations.

Uzoaba J., 1998, *La gestion des délinquants âgés : Où en sommes-nous ?* Direction de la recherche, Ottawa, Service correctionnel du Canada.